

**Le Bulletin de la Ferme**  
PUBLIÉ PAR

**La Compagnie de Publication du  
Bulletin de la Ferme**  
EDITEURS-PROPRIÉTAIRES

**1230, Rue St-Vallier, Québec.**

Administration Phone 7400

Rédaction Phone 7351

**Abonnement : 50 sous par année.**

**Tarif d'annonces : 5 sous la ligne agathe.**

**PRIX SPÉCIAUX PAR CONTRAT.**

Afin d'assurer leur insertion dans une édition donnée les manuscrits doivent être reçus le ou avant le 15e jour du mois précédent celui de la publication.

Les professeurs de Ste-Anne suivront l'itinéraire suivant:

St-Pamphile et Ste-Perpétue, Comté de L'Islet du 7 à 10 janvier inclusivement.

Notre-Dame du Rosaire et St-Paul, Comté de Montmagny, du 11 au 16 janvier.

St-Honoré et St-Louis du Ha! Ha! Comté de Témiscouata, du 18 au 23 janvier.

Ste-Luce et St-Donat, Comté de Rimouski, du 25 au 30 janvier.

Les conférences seront données à ces cours porteront surtout sur la grande culture, l'exploitation des animaux, la médecine vétérinaire, l'horticulture, l'arboriculture et les autres industries agricoles.

Des cours sur l'enseignement ménager seront donnés en même temps aux Dames par les Demoiselles Conférencières, qui sont au service du Ministère de l'Agriculture.

H. B.

(L'Action Catholique)

**En outre:** la plupart de nos feuilles rurales ont une page agricole chaque semaine et rendent par là leur raison d'être plus utile et plus intéressante à la classe qui les lit.

A. D.

**AU BULLETIN DES AGRICULTEURS**

M. J.-N. Ponton, B.A., B.S.A., vient d'être nommé rédacteur du "Bulletin des Agriculteurs" de la province de Québec. M. Ponton est le fils de M. Noé Ponton, cultivateur de Bromptonville. Il fit ses études classiques au collège de Sherbrooke; son cours terminé, ayant conservé des goûts agricoles, il se rendit à Guelph où il gradua au collège d'Agriculture d'Ontario. Il fut par la suite employé par le gouvernement d'Ontario comme agronome pour le district de Sudbury, professeur à l'Institut agricole d'Oka pendant quatre ans, et, depuis le printemps dernier, représentant de la Division Fédérale de l'Industrie Animale à Québec.



**LES COURS ABREGES D'AGRICULTURE**

Le ministère de l'Agriculture toujours désireux de venir en aide aux cultivateurs, a décidé de continuer cette année les semaines agricoles qui ont fait tant de bien, dans le passé. Les cultivateurs qui auront l'avantage d'avoir ces cours dans leur localité devraient se faire un devoir d'en profiter et de ne pas manquer une seule différence si possible. Ces cours seront donnés par deux groupes différents, l'un composé d'experts, la plupart, employés du ministère, l'autre composé des professeurs de l'Ecole de l'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière.

Voici l'itinéraire du 1er groupe:

St-Romuald, Comté de Lévis: semaine du 13 au 17 janvier.

St-Flavien, Comté de Lotbinière, semaine du 19 au 24 janvier.

Plessisville, Comté de Mégantic, semaine du 26 au 31 janvier.

Warwick, Comté d'Arthabaska, semaine du 2 à 7 février.

Asbestos, Comté de Richmond, semaine du 9 au 14 février.

Compton, Comté de Compton, semaine du 16 au 21 février.

Rock-Forest, Comté de Sherbrooke, semaine du 24 au 28 février.

St-Guillaume, Comté d'Yamaska, semaine du 2 au 6 mars.

St-Camille, Comté de Wolfe, semaine du 9 au 13 mars.

St-George, comté de Beauce, semaine du 16 au 20 mars.

Ste-Marie, Comté de Beauce, semaine du 23 au 27 mars.

St-Anselme, Comté de Dorchester, semaine du 30 mars au 3 août.

**JOURNAUX ET REVUES AGRICOLES**

**Recommandés à la classe rurale de notre province.**

"**Le Journal d'Agriculture**", publié par le Ministère provincial; rédaction A. Létourneau, B.S.A., Québec.

"**La Gazette Agricole**" (édition française), par le ministère fédéral; rédaction J. B. Spencer, Ottawa.

"**Les Conseils de la Saison**" (trimestriel), par la Ferme Expérimentale Centrale, Ottawa.

"**Le Bulletin des Agriculteurs**", hebdomadaire, par la Soc. Coopérative des Fromagers, rédaction J. N. Ponton, B.S.A., Montréal.

"**L'Abeille**", (mensuel), rédaction C. Vailancourt, ministère de l'agriculture, Québec.

"**Les Champs et les Bois**", page agricole du "Soleil", rédaction Geo. Bouchard, Ecole d'Agriculture de la Pocatière.

"**Page Agricole**" de l'Action Catholique", rédaction abbé H. Bois, Ecole d'Agriculture de la Pocatière.

"**La Bonne Fermière**", (trimestrielle), par le Conseil Provincial des Cercles et Fermières, rédaction Madame A. Désilets, Québec.

"**Le Québec Agricole**", (bi-mensuel), par le Comptoir Coopératif de Montréal.

"**La Basse-Cour**" (mensuel), rédigé par collaboration, direction R. Renault, Québec.

"**La Sève Nouvelle**", revue périodique des étudiants de l'Institut Agricole d'Oka, La Trappe, P. Q.

"**La Bonne Terre**", revue périodique des étudiants de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière.

"**Le Bulletin de la Ferme**", (mensuel), par la Compagnie de publication du Bulletin de la Ferme, rédaction A. Désilets, B.S.A.

**LOI CONCERNANT LES ENGRAIS AGRICOLES**

Pour protéger les cultivateurs contre les falsifications et abus, dans le commerce des engrains chimiques, les gouvernements des divers pays ont édicté des lois spéciales réglementant leur vente et facilitant leur contrôle par les acheteurs. Pour le Canada, la loi en vigueur, en cette matière, a été sanctionnée le 19 mai 1909.

Tout cultivateur peut obtenir gratuitement un exemplaire en s'adressant au "Département du Revenu de l'Intérieur", à Ottawa, ainsi que la liste de tous les engrains dont la vente est autorisé au Canada.

Pour la facilité des intéressés nous transcrivons ici quelques-uns des principaux articles de cette loi, parmi ceux qu'il est le plus utile de connaître.

**Article 5.**

Chaque marque d'engrais offerte en vente, au Canada doit porter un numéro d'enregistrement, lequel appartient en permanence à la marque ou à la sorte d'engrais à laquelle il a été attribué. Le numéro est désigné par le Ministre à la demande du fabricant de cette marque d'engrais, ou de son agent, et sur un versement d'un droit de deux dollars.

**Article 7.**

Le numéro d'enregistrement doit être appliqué, par le fabricant ou par l'agent, d'une manière claire et lisible sur chaque colis d'engrais qui se vend ou s'offre en